

# COMMUNE DE L'HERBERGEMENT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 14 mai, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Salle Aquarelle en vertu de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

**Étaient présents :** Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUÉNEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier DE FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

**Absent Excusé :** Élodie TALHOUARN-ARNAUD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN ; Nicolas DENIS qui a donné pouvoir à Thierry JOLLET.

**Secrétaire de séance :** Valérie BERNARD

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 : A L'UNANIMITÉ

#### SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INSERTION

##### **Pour information du Conseil Municipal : point sur la nouvelle organisation des EHPAD du territoire**

Claudine GUÉNEAU et Anne-Marie JOUSSEAUME font le compte-rendu de la présentation de la nouvelle organisation des EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes) sur le secteur du C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) couvrant le territoire de la Communauté de Communes Terres de Montaigu. A l'occasion du départ en retraite de Christian BROCHARD, Directeur de l'EHPAD Martial Caillaud, une nouvelle organisation est prévue avec des référents par établissement, une Direction mutualisée au niveau intercommunale et un transfert des fonctions supports à la Communauté de Communes (Finances, R.H., patrimoine, marchés publics et informatique).

##### **Pour information du Conseil Municipal : Recrutement du chargé de mission pour l'EVS**

Olivier GUYON fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de Pilotage pour l'Espace de Vie Sociale. qui a rassemblé une quarantaine de personnes et à laquelle Arthur BOVANI a participé. Arthur a été recruté pour le poste de Chargé de mission pour la mise en place de l'Espace de Vie Sociale, avec une prise de fonction mardi 1<sup>er</sup> Juin. Une communication sera faite avec Laurent BOLTEAU de OUEST France.

##### **Pour Information du Conseil Municipal : Point sanitaire**

Claudine GUÉNEAU fait un point d'information sur la situation sanitaire avec les résultats de la campagne de dépistage qui a eu lieu à L'HERBERGEMENT lundi 10 mai : 102 tests antigéniques ont été réalisés (3 positifs) et 41 tests salivaires (4 positifs). Désormais, le centre de vaccination est installé au Complexe Maxime Bossis à Montaigu-Vendée. La Communauté de Communes met également en place une vaccination itinérante avec le Vaccibus : il sera présent à L'HERBERGEMENT mercredi 26/05 matin et le lundi 14/06 après-midi.

**Pour information du Conseil Municipal : point sur le travail en Commission**

Chrystelle ROUSSEAU fait part à l'Assemblée de la réflexion de la Commission concernant le logement sur la Commune. Le constat est le manque de logements sociaux et l'absence de logement d'urgence. Une des pistes évoquée en Commission est l'identification d'une parcelle à construire pour la création de 2 logements d'urgence, avec un bail spécifique. Cette idée est à travailler avec la Commission Urbanisme qui mène également un travail d'identification des dents creuses à densifier sur la Commune.

Claudine GUÉNEAU fait également part de l'organisation d'une réunion d'information avec l'association RÉEL à destination des demandeurs d'emploi, sur les possibilités de recrutement par l'association RÉEL ou BATI INSERT. La date sera fixée en Septembre. La Mission Locale est également compétente pour réintégrer les jeunes (16-25 ans) en situation de décrochage. La Commission reste à l'écoute pour accompagner les personnes isolées, il ne faut pas hésiter à communiquer les noms des personnes susceptibles d'être accompagnées.

**ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE****Pour information du Conseil Municipal : réflexion des 2 Commissions Urbanisme et Animation Sports et Culture sur les équipements sportifs de la Vigne Rouge**

Les 2 Commissions Urbanisme et Animation Sports et Culture, se sont réunies conjointement le 18 mai dernier pour travailler sur les équipements sportifs de la Vigne Rouge. Frédéric DA CRUZ fait le compte-rendu de ce travail de réflexion et présente les 2 hypothèses d'aménagement étudiées par les Commissions (plans projetés en séance). Une 3<sup>ème</sup> hypothèse pourrait également être travaillée en utilisant l'ancien espace de la CAVAC donnant en face du futur Quartier des Bois de Ville.

**Pour information du Conseil Municipal : Organisation du Forum des associations**

Si les conditions sanitaires le permettent, il sera proposé aux Associations de reconduire le Forum des Associations. Le Forum des Associations est une des actions mises en place dans le cadre du Plan Éducatif Territorial signé en 2018 (P.ED.T) : il est organisé par la Mairie et permet aux associations de se présenter en un seul lieu et sur 2 jours, de proposer leurs activités aux Herbergementais et permettre à ces derniers de s'inscrire.

La 1<sup>ère</sup> édition du Forum a été organisée en 2019 à la Salle de Sports et avait suscité l'intérêt, tant des associations que des familles et personnes souhaitant s'inscrire à différentes activités.

Cette année, il est proposé aux Associations de participer au Forum le vendredi 02 juillet fin d'après-midi et samedi 03 juillet matin, à la Salle Aquarelle (NB : les vacances scolaires débutent le mardi 06 juillet au soir).

**Pour information du Conseil Municipal : Saison Culturelle et réouverture des salles pour les activités associatives**

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal de l'organisation par la Communauté de Communes d'une saison culturelle, qui sera reconduite tous les ans intitulée « Les Éphémères », dans un esprit Guinguette. À L'HERBERGEMENT, c'est le spectacle « Les Madeleines de Poulpe » par la Compagnie KADAVRESKY qui est prévu le dimanche 18 juillet à l'espace de la Clairière. Une ou deux associations seront sollicitées pour organiser et tenir l'espace convivial.

Enfin, Frédéric DA CRUZ fait le point sur les mesures sanitaires en vigueur :

- Fin de la quarantaine pour les livres prêtés par la bibliothèque
- Reprise progressive des activités extérieures puis intérieures (cf. tableau récapitulatif des mesures de déconfinement).

**COMMUNICATION****Pour information du Conseil Municipal : Guide des associations / bulletin**

Jean-Michel SOULARD informe le Conseil Municipal que le guide des associations est en cours de préparation, avec un travail fait sur le contenu adressé par les Associations. La date de publication est prévue mi-juin, en amont du Forum des Associations.

**Pour information du Conseil Municipal : compte-rendu du travail de la Commission sur l'identité visuelle**

Jean-Michel SOULARD informe l'Assemblée de l'avancée du travail réalisé en Commission concernant la nouvelle identité visuelle de la Commune. La prochaine Commission se réunira le 27 mai prochain pour travailler sur les dernières propositions graphiques. Jean-Michel SOULARD insiste sur la nécessité de prendre le temps de travailler les propositions qui sont faites car le choix de la charte engage non seulement l'équipe actuelle mais également les futures équipes municipales.

**VOIRIE ET RÉSEAUX****Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.01 : rétrocession des voies et équipements communs au lotissement La Chaussée**

Bernard LOUINEAU rappelle que l'autorisation pour le permis de lotir « La Chaussée » déposé par EUROBÂTI, sous le numéro LT 85108 06 H 0003, a été délivrée le 10 avril 2007 et prévoit la rétrocession des équipements communs du lotissement à la Commune lorsque que la totalité des lots a été vendue et sous réserve de la conformité des équipements.

Il présente également au Conseil Municipal le projet du Lotisseur LT COORDINATION pour un lotissement « La Chaussée 2 » au lieudit La Chaussée, comprenant 7 lots. Ce projet mutualise les voies et équipements communs créés pour la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « La Chaussée » réalisée par la société EUROBATI.

Pour ce faire, Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la Commune doit d'abord procéder à la rétrocession effective des équipements communs du lotissement « La Chaussée » et propose au Conseil Municipal d'accepter le transfert dans le patrimoine communal de ces voies et équipements suite à l'état des lieux réalisés sur place et à la réalisation des travaux de mise en conformité demandés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la rétrocession effective des équipements communs du lotissement « La Chaussée » réalisé par la société EUROBÂTI suite à la réalisation des travaux de mise en conformité des équipements ;

**PRÉCISE** que la voie rétrocédée permettra la desserte du lotissement « La Chaussée 2 » dont le dossier a été déposé par LT COORDINATION sous le numéro PA 85108 21 0001, sous réserve de la réalisation d'un état des lieux avant et après travaux de viabilisation ;

**CHARGE** Madame la Maire de signer l'acte notarié portant rétrocession dans le domaine public communal des équipements susmentionnés, et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.02 : dénomination de rues au lotissement CILAOS Le Clos des bambous**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lotissement de l'aménageur CILAOS « Le Clos des bambous » comprenant 30 lots et un îlot dans le secteur de la Pichetière (parcelle ZI 6) avec la création de 2 rues, qui seront à terme rétrocédées à la Commune de L'HERBERGEMENT.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la dénomination de ces 2 rues créées pour desservir le lotissement Le Clos des Bambous et propose au Conseil Municipal de choisir les dénominations suivantes « rue des canaris » et « rue des Mandarins ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉNOMME** « rue des canaris » et « rue des Mandarins » les 2 voiries desservant le lotissement « Le Clos des Bambous » avec la numérotation selon le plan annexé à la présente délibération ;

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision, et notamment la transmission aux Services du Cadastre.

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.03 : dénomination de rues suite au lotissement Le Clos des Poètes**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lotissement privé « Le Clos des Poètes » comprenant 3 lots sur la parcelle cadastrée ZM 719 pour partie et ZM 720 avec une desserte en impasse.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la dénomination de cette impasse et propose au Conseil Municipal de choisir la dénomination suivante « impasse des poètes ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, Laurent GESNEL n'ayant pas pris part aux débats ni au vote,

**DÉNOMME** « impasse des poètes » la voirie desservant le lotissement « Le Clos des Poètes » avec la numérotation selon le plan annexé à la présente délibération ;

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision, et notamment la transmission aux Services du Cadastre.

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.04 : Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique aérienne**

Bernard LOUINEAU informe le Conseil Municipal de la présence d'une ligne de desserte électrique sur une parcelle privée située à la Baraillère, cadastrée ZD 133. Afin de permettre la réalisation d'un projet de construction d'une maison d'habitation, ENEDIS soumet à la Commune un projet de convention en vue du déplacement du poteau soutenant la ligne électrique sur le domaine communal, cadastré ZD 33 (ancien chemin d'exploitation rétrocédé à la Commune par l'Association Foncière de Remembrement des Brouzils).

Cette convention prévoit une servitude au profit d'ENEDIS, consentie à titre gratuit, afin de permettre l'installation d'un support béton pour la ligne électrique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les termes de la convention de servitude avec ENEDIS telle que présentée en séance ;

**CHARGE** Madame la Maire de signer la dite convention et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Pour information du Conseil Municipal : étude pour le transfert assainissement**

Madame la Maire et Bernard LOUINEAU font le compte-rendu des dernières réunions de travail concernant les modalités de transfert de la Compétence Assainissement eaux usées et eaux pluviales urbaines. Aujourd'hui, nous sommes en 2<sup>ème</sup> phase avec la définition d'une nouvelle politique d'assainissement avec l'élaboration de scénarios, la détermination des aspects juridiques, techniques, organisationnels et financiers de chaque scénario et la construction d'une prospective financière.

**URBANISME ET LOTISSEMENTS****Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.05 : Acquisitions foncières au secteur de La Pichetière pour les lotissements communaux**

Afin de permettre la poursuite de l'urbanisation du secteur de la Pichetière, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la Commune de se porter acquéreur des parcelles ZI 16, ZI 95, ZI 96 et ZI 97.

Le prix proposé pour l'acquisition est fonction du classement des parcelles au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à raison de 7 € par m<sup>2</sup> constructible (zone 1 ou 2 AUh) et de 0.20 € par m<sup>2</sup> non constructible (zone naturelle) selon les surfaces suivantes :

Référence parcelles	Zone constructible	Zone non-constructible	TOTAL
ZI 16	6 661 m <sup>2</sup> x 7 € = 46 627 €	4 259 m <sup>2</sup> x 0.20 € = 852 €	<b>47 479 €</b>
ZI 95 et ZI 96	(170 m <sup>2</sup> + 610 m <sup>2</sup> ) x 7 € = 5 460 €	//	<b>5 460 €</b>
ZI 97	993 m <sup>2</sup> x 7 € = 6 951 €	//	<b>6 951 €</b>
<b>TOTAL acquisitions</b>	<b>8 434 m<sup>2</sup></b>	<b>4 259 m<sup>2</sup></b>	<b>59 890 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquérir les parcelles suivantes :

- ZI 16 au prix de 47 479 €
- ZI 95 et 96 au prix de 5 460 €
- ZI 97 au prix de 6 951 €

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget Lotissement de la Pichetière 6 ;

**CHARGE** Madame la Maire de signer les actes notariés correspondant et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Pour Information du Conseil Municipal : point sur l'avancement des projets de lotissements Quartier des bois de ville et Pichetière**

Madame la Maire et Bernard LOUINEAU présentent au Conseil Municipal le cahier des charges pour la consultation en vue de choisir l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour les lotissements communaux « Quartier des Bois de Ville » et « La Pichetière 6 ».

L'équipe pluridisciplinaire sera composée :

- D'un Architecte urbaniste
- D'un Bureau d'Etudes Paysagiste
- D'un Bureau d'Etudes VRD
- D'un Bureau d'Etudes Environnementales

Le calendrier proposé :

- Lancement de la consultation : 2<sup>ème</sup> quinzaine de Mai
- Délai de consultation : 3 semaines
- Analyse des candidatures et Pré-sélection technique des candidats : début juin
- Audition des candidats pré-retenus : le jeudi 24/06/2021 après-midi
- Choix de l'équipe par la **Commission URBANISME LOTISSEMENT : jeudi 24/06/2021 à 19h30**

Madame la Maire évoque également la thématique des logements sociaux dans les lotissements communaux et soumet au Conseil Municipal la possibilité d'augmenter le pourcentage de logements sociaux dans les lotissements communaux (actuellement obligation de 10 % de logements sociaux inscrits au PLUi) afin d'anticiper sur l'obligation de 20 % de logements sociaux en vertu de la loi S.R.U (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000, applicable à partir de 3 500 habitants. La réflexion porterait sur une répartition entre les 2 lotissements communaux de la façon suivante :

- 10 % de logements sociaux dans le secteur de la Pichetière, plus résidentiel
- 20 % de logements sociaux au Quartier des Bois de Ville afin d'atteindre l'obligation de densité de logements à l'hectare.

Le Conseil Municipal valide ce principe de répartition du pourcentage de logements sociaux.

### **Pour Information du Conseil Municipal Etude rénovation urbaine et projets structurants**

Madame la Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec Vendée Expansion qui s'est tenue le 27 avril dernier afin d'avancer sur l'étude de Rénovation urbaine et Projets Structurants. La prochaine réunion est fixée jeudi 10 juin.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.06 : avenants aux marchés de travaux de la salle de sports**

Bernard DENIS présente au Conseil Municipal les avenants proposés par les sociétés adjudicatrices des travaux de restructuration de la Salle de Sports pour les lots suivants :

<b>Lot</b>	<b>Montant initial en € HT</b>	<b>Plus ou moins-value en € HT</b>	<b>Montant après avenant en € HT</b>
Lot 01 Démolition DLD Environnement	66 738.00 €	+ 2 425.00 €	69 163.00 €
Lot 02 Gros Œuvre MORISSET	368 122.62 € (après avenants de déc. 20 et fév. 21)	- 1 504.46 €	369 373.28 €
		+ 2 551.03 €	
		+ 204.09 €	
Lot 04 Couverture bardage TEOLPOLITUB	291 144.50 €	+ 984.00 €	295 386.70 €
		+ 3 258.20 €	
Lot 06 Menuiseries extérieures : SERRUERIE LUCONNAISE	107 019.00 € (après avenant de déc. 20)	- 1 467.00 €	106 650.00 €
		+ 1 098.00 €	
Lot 07 Menuiseries intérieures bois GODARD	186 452.13	+ 1 385.74 €	189 704.43 €
		+ 1 866.56 €	
Lot 09 Carrelage Faïence : OUEST REVETEMENT	50 000 €	+ 2 963.07 €	63 212.16 €
		+ 10 249.09 €	

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à ces propositions d'avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les propositions d'avenant aux marchés de travaux de la Salle de sports telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.07 : Convention d'occupation des locaux communaux par le RAM**

Anne-Marie JOUSSEAUME rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a créé un service de Relais d'Assistants Maternels (R.A.M.) sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu. Le R.A.M. est un service d'information, de rencontres et d'échanges à destination des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. En plus de la présence du R.A.M. à l'espace « Mon espace Services » situé à Montaigu-Vendée, l'équipe du RAM, se rend dans chaque commune et organise des matinées « Rencontres & Jeux » à destination des assistantes maternelles et des gardes à domicile accompagnées des enfants qu'elles accueillent. A L'HERBERGEMENT, cette permanence a lieu de 9h45 à 11h30 les lundis matin à l'Espace ENVOL rue de la gare.

Afin de définir les obligations réciproques des 2 collectivités, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de conventionner avec TERRES DE MONTAIGU Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les termes de la convention de mise à disposition des locaux communaux pour le service intercommunal du Relais Assistants Maternels ;

**CHARGE** Madame la Maire signer la dite convention et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision

## ENVIRONNEMENT

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.08 : nouvelle compétence MOBILITÉS au profit de la Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités dite « LOM » prévoit la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). La loi invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021 pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. A défaut de transfert de compétence, la Région devient AOM en lieu et place de la communauté de communes sur son territoire.

Cette prise de compétence s'effectue selon les règles de droit commun relatives aux transferts de compétences dans les communautés de communes. Aussi, pour que la prise de compétence « organisation de la mobilité » soit effective au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'accord du conseil communautaire puis des conseils municipaux à la majorité qualifiée doit être recueilli.

Ce transfert de compétence nécessite une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes afin de tenir compte des modifications réglementaires qui sont entrées en vigueur depuis la dernière modification statutaire votée par le conseil communautaire le 16 décembre 2019. La modification statutaire de Terres de Montaigu porte donc sur l'ensemble des domaines suivants :

**Compétences obligatoires :**

- Un complément est apporté à la compétence – 3.2 Actions de développement économique - avec l'ajout de la mention sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4 avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la création d'offices de tourisme,
- Un complément est apporté à la compétence – 3.4 Aires d'accueil des gens du voyage avec l'ajout de la mention création d'aires d'accueil qui était manquante,

**Compétences supplémentaires :**

- Suppression de la catégorie des compétences optionnelles, conformément aux dispositions de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 notamment son article 13, les communautés de communes continuent d'exercer, à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient à titre optionnel. Ainsi, l'ensemble des compétences détenues par une communauté de communes sont regroupées uniquement autour de deux blocs de compétences qui sont « les compétences obligatoires » et « les compétences supplémentaires ». Il convient donc de supprimer le terme « facultatives » et de le remplacer par le terme « supplémentaires » étant précisé que les compétences optionnelles intégrées au sein des compétences supplémentaires demeurent soumises à la définition d'un intérêt communautaire,
- L'ajout de la compétence mobilité - 4.7 Organisation de la mobilité,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**DÉCIDE** de transférer la compétence mobilité à la communauté de communes ;

**ACCEPTÉ** les autres mises à jour des statuts afin de tenir compte des modifications réglementaires qui sont entrées en vigueur depuis la dernière modification statutaire ;

**VALIDÉ** les nouveaux statuts de la communauté de communes tels que présentés en annexe,

**Pour Information du Conseil Municipal : Eco-mobilité scolaire**

Laurent GESNEL et Anne-Marie JOUSSEAUME font le compte-rendu de la rencontre du 18 mai dernier avec la société écoCO2 qui est une éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire (avec agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). L'objet de la rencontre était la présentation du programme Moby, qui accompagne les territoires dans la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires) et inclut également des ateliers de sensibilisation aux enjeux de la mobilité (pour les écoles élémentaires, collèges et lycées). Ce programme est financé en grande partie par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et labellisé par le Ministère de la Transition écologique.

Une prochaine rencontre est fixée en septembre et la Commission sera amenée à décider de lancer ce projet ou non en fonction de la réflexion menée.

**Pour Information du Conseil Municipal : Expérimentation pour moins de déchets – Commune Test**

Laurent GESNEL fait le point sur la proposition d'expérimentation pour moins de déchets. La commune s'est positionnée pour être commune test « Zéro déchet », contact a été pris avec la Communauté de Communes, qui est en lien avec le syndicat départemental TRIVALIS.



**Pour Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale**

Laurent GESNEL fait le compte-rendu de la Commission Intercommunale Transition Energétique et Mobilité qui s'est tenue le 26 avril dernier :

- **Terres d'Énergie** (PCAET) : les grandes orientations qui ont été fixées vont déboucher sur 5 ateliers collaboratifs en juin (3 pour les élus + 1 pour les acteurs locaux + 1 pour les jeunes) et des fiches actions. La présentation du plan climat est prévue fin septembre, et la mise en œuvre des actions au Printemps 2022.
- **Schéma Vélo** : Un audit des infrastructures (voies et équipements) a été réalisé, ainsi qu'un diagnostic des pistes cyclables réglementaires ou non. Cette base de données sera injectée dans le SIG. Un travail sur les ruptures d'itinéraires et des parkings à vélos sera à mener.
- Info sur la semaine du 31/05 au 06/06 « **Défi mobilités** » pour inciter les Élus et le personnel communal à l'utilisation de moyens de locomotion propres.

⇒ **Prochaine Commission Environnement le 01/06/2021**

**ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES****Pour Information du Conseil Municipal : Réflexion de la Commission sur la Petite enfance**

Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal du travail en cours de la Commission pour la création d'un multi-accueil (pour les 0-3 ans). Les membres de la Commission ont pu visiter la structure multi-accueil de Montaigu, d'autres visites sont prévues à Pouzauges et au Poiré sur Vie. La suite de la réflexion de la Commission va porter sur le type de structure : service associatif ou municipal.

**Pour Information du Conseil Municipal : projets du Conseil Municipal des Enfants**

Marielle FILLON présente au Conseil Municipal le travail des Élus du Conseil Municipal des Enfants, notamment concernant les jeux avec l'installation d'une tyrolienne dès la fin juillet sur l'espace vert entre le Pré Clos et la Pichetière. Un nouvel espace de jeux est créé à côté des plantations sur la Place du Marché avec l'installation d'un jeu de billes et d'une table de jeux. Le « Jardin de la Vie » sera inauguré le samedi 03 Juillet.

**Pour Information du Conseil Municipal : Enfance et Jeunesse**

Anne-Marie JOUSSEAUME informera le Conseil Municipal des actions mises en place par le nouvel animateur jeunesse Arsène DROUIN, de la réouverture d'OXY'JEUNES et de l'Accueil Jeunes HERBER'JEUNES à partir du samedi 22 Mai, ainsi que des activités Passerelle mises en place avec l'association Acti'Mômes à destination des 10/11 ans.

**FINANCES****Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.09 : Avenant au contrat de prêt avec le Crédit Agricole**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a contracté en 2005 auprès du Crédit Agricole un emprunt de 1 800 000 € (montant effectivement débloqué 900 000 €) pour la construction de la Salle Aquarelle dont le taux est indexé sur un des indices composés à partir de l'EONIA (Euro OverNight Index Average).

A partir du 03 janvier 2022, le terme EONIA ne sera plus utilisé et ne pourra plus servir de référence. C'est pourquoi, l'€STR (Euro Short-Term Rate), calculé par la Banque Centrale Européenne, devient le nouveau taux de référence monétaire au jour le jour de la zone Euro, l'€STR + 8,5 points de base doit donc désormais être utilisé pour le calcul des indices T4M, TAM et TAG. Cette évolution n'a aucune autre incidence du fait de l'équivalence économique entre l'EONIA et l'€STR assurée par cette marge de 8,5 points de base.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant au contrat de prêt souscrit auprès du Crédit Agricole afin de tenir compte de ce changement d'indice de référence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** l'avenant tel que proposé par le Crédit Agricole concernant l'emprunt référencé 70005554495 afin de tenir du changement d'indice de référence en €STR + 8.5 points

**CHARGE** Madame la Maire de signer l'avenant et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

### **Délibération du Conseil Municipal n°2021.05.10 : décision modificative n°1 du budget général**

Madame la Maire expose qu'en raison de la crise liée à la COVID-19 et des règles sanitaires mises en place dans les Établissements Recevant du Public, des locations prévues à la Salle Aquarelle ont dû être annulées.

Il s'avère que la Commune, au moment de la réservation de la Salle, qui peut intervenir jusqu'à 2 ans avant la manifestation, encaisse un acompte pour valider la réservation. Les manifestations n'ayant pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire, Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rembourser les acomptes perçus pour les manifestations annulées.

Or, les crédits prévus à l'article 673 sont insuffisants pour procéder à l'ensemble des remboursements. C'est pourquoi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prévisions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier les crédits au budget général de la façon suivante selon le tableau ci-après :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 74127 Dotation nationale de Péréquation		+ 1 500.00 €
Article 673 : Titres annulés (sur des exercices antérieurs)	+ 1 500.00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 1 500.00 €</b>	<b>+ 1 500.00 €</b>

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

### **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

#### **Pour Information du Conseil Municipal : passage en Communauté d'Agglomération**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du travail en cours à la Communauté de Communes pour le passage en Communauté d'agglomération. Une information est prévue à l'attention des Conseils Municipaux pour présenter la démarche à tous les Élus municipaux, courant septembre.

#### **Pour Information du Conseil Municipal : Parking SILO gare Montaigu**

L'équipe d'architectes a été retenue par la Communauté de Communes pour le projet de réalisation d'un parking silo de 400 places à la Gare de Montaigu-Vendée. Sa mise en service est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

\*\*\*\*\*

*La Séance est levée à vingt trois heures trente minutes.*

*La Secrétaire de séance  
Valérie BERNARD*